

Bruxelles, le 19 décembre 2019
(OR. en)

15262/19

CLIMA 339
ENV 1038
FIN 837
STATIS 82
ECO 129

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	19 décembre 2019
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	14905/19
Objet:	Rapport spécial n° 16/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Les comptes économiques européens de l'environnement pourraient être encore plus utiles aux responsables politiques" - Conclusions du Conseil

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 16/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Les comptes économiques européens de l'environnement pourraient être encore plus utiles aux responsables politiques", adoptées par le Conseil lors de sa 3741^e session, tenue le 19 décembre 2019.

Rapport spécial n° 16/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Les comptes économiques européens de l'environnement pourraient être encore plus utiles aux responsables politiques"

- Conclusions du Conseil -

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT ses conclusions visant l'amélioration de l'examen de rapports spéciaux établis par la Cour des comptes dans le cadre de la décharge¹,

1. ACCUEILLE FAVORABLEMENT le rapport spécial n° 16/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Les comptes économiques européens de l'environnement pourraient être encore plus utiles aux responsables politiques";
2. PREND NOTE et SE FÉLICITE des conclusions et des recommandations du rapport spécial;
3. EST CONSCIENT du rôle essentiel joué par les comptes économiques européens de l'environnement (CEEE) aux fins de l'élaboration des politiques et de leur importance en tant que source d'information pour les politiques environnementales; NOTE que les CEEE permettent d'examiner la corrélation entre l'environnement et l'économie, ce qui permet aux responsables politiques d'évaluer l'interaction entre les questions environnementales et économiques;
4. INSISTE SUR LE FAIT que les responsables politiques doivent pouvoir disposer d'informations actualisées et fiables pour assurer le suivi des progrès environnementaux accomplis en faveur du développement durable;
5. CONVIENT dès lors que l'utilité des CEEE pourrait être renforcée, conformément aux recommandations formulées dans le rapport spécial;
6. NOTE qu'il existe, aux niveaux national et international, une demande de données économiques intégrées sur l'environnement susceptibles d'être prises en compte dans plusieurs politiques nationales et de l'Union, notamment dans les domaines du changement climatique, de l'économie circulaire, du capital naturel, y compris la biodiversité et les eaux intérieures et marines, les ODD, le Semestre européen et la finance verte;

¹ Doc. 7515/00 + COR 1.

7. MET EN AVANT le rôle essentiel joué par les États membres pour combler les lacunes en matière de données; SOULIGNE qu'il est nécessaire de fournir aux États membres des orientations appropriées et d'assurer une coopération entre les acteurs concernés par la compilation des CEEE; FAIT REMARQUER à cet égard que, au moment de combler les lacunes en matière de données recensées dans le rapport spécial, il convient de tenir compte des besoins des États membres et des charges qu'ils supportent, ainsi que des contraintes en matière de ressources auxquelles font face les instituts nationaux de la statistique;
8. SALUE les travaux déjà en cours pour améliorer l'analyse des besoins stratégiques, la définition des priorités et l'actualité des données pour les CEEE, la pertinence des modules relatifs aux CEEE, ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie européenne pour la comptabilité environnementale; ESTIME que ces travaux et la mise en œuvre des recommandations du rapport spécial seraient profitables à l'action des États membres, et permettraient d'améliorer la qualité des CEEE;
9. INVITE la Commission à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport spécial dans les délais proposés.
